



Projet d'Établissement 2021-2026

« La Chênaie »

16, rue des chênes
10130 Ervy le châtel

☎ : 03 10 64 17 22

✉ : lachenaie@se10.fr

Directeur : Thierry HAUDRECHY

Table des matières

I.	Préambule au niveau associatif	4
A.	Préambule	4
B.	Principes méthodologiques de l'actualisation du projet d'établissement	5
II.	L'histoire.....	5
A.	L'histoire	5
B.	Le projet de l'organisme gestionnaire	6
1.	Les valeurs	6
2.	Les orientations de l'organisme gestionnaire	6
III.	Les missions.....	7
A.	Les missions de l'établissement	7
B.	Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service.....	7
C.	Les schémas régionaux et départementaux	8
1.	Au niveau départemental	8
2.	Concernant la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2019-2022.....	8
D.	Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations	9
IV.	Le public et son entourage.....	9
A.	Description du public accueilli.....	9
1.	Les caractéristiques des personnes accueillies	9
2.	Les besoins des personnes accueillies	10
B.	Les évolutions des publics	11
C.	Les relations avec l'entourage.....	12
V.	La nature de l'offre de service et son organisation	12
A.	La nature de l'offre de service.....	12
B.	L'organisation interne de l'offre de service	17
1.	Les modalités d'admission et de sortie	17
2.	Les volets d'accompagnement	18
C.	Les modalités d'organisation interne à la structure	19
D.	L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture	20
1.	Les partenaires	20
2.	L'ouverture sur les ressources locales.....	21
VI.	Les principes d'intervention.....	23
A.	Les sources des principes d'intervention	23
B.	La gestion des paradoxes	23
C.	Des modalités de régulation	24
VII.	Les professionnels et compétences mobilisés.....	24
A.	Les compétences et les qualifications.....	24

B.	Les fonctions et délégations.....	25
C.	La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité ..	26
D.	Le soutien aux professionnels	26
VIII.	Les objectifs d'évolution, de progression et de développement	27
A.	Plan d'actions	27
B.	Fiches action.....	29

I. Préambule au niveau associatif

A. Préambule

En 2019, l'Association a entamé une évolution de sa gouvernance et de sa stratégie de développement. Elle a décidé de mieux se structurer en interne en retravaillant, notamment, son organisation et son fonctionnement. Le fruit de ce travail a été l'élaboration du projet associatif avec la définition de ses valeurs, de ses missions et des objectifs stratégiques. Bien que le projet associatif n'ait aucune obligation législative d'existence, il est un pilier important et incontournable de la vie et de la raison d'être de celle-ci. Sans vision, l'Association est en danger. À travers ses valeurs et missions, elle a su se définir et déterminer son essence. De plus, étant une association gestionnaire, elle donne des objectifs stratégiques à l'ensemble de ses établissements et services. Ces valeurs et objectifs stratégiques doivent se retrouver ensuite dans les projets d'établissement, soit dans le fonctionnement actuel, soit dans les objectifs à atteindre dans les projets.

En 2020, plusieurs établissements devaient revoir leur projet d'établissement. L'Association a décidé d'apporter de la cohérence et de l'harmonisation dans ce travail en choisissant de revoir tous les projets en même temps sur la base d'une démarche commune. La démarche a débuté logiquement par la réalisation des évaluations internes. Avant de se projeter, il est en effet indispensable de disposer d'une photographie de l'existant, afin de pouvoir imaginer l'avenir. Les établissements et services de l'AASEAA-SE10 ont donc effectué leur évaluation interne sur la base d'un logiciel, qui reprend toutes les recommandations des bonnes pratiques. Ce logiciel a été développé par le CREA. Il s'agit d'ARSENE. Ce logiciel est composé de toutes les dimensions et tous les critères permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement et le fonctionnement global. Les établissements disposent, désormais, d'un plan d'amélioration continue de la qualité, qui est scandé sur plusieurs années. Il sera révisé tous les ans, à l'occasion des travaux, sur les budgets prévisionnels et les comptes administratifs.

Même si le principe des évaluations internes/externes va évoluer dans les mois à venir en introduisant, notamment, la notion de mesure d'impact, cette démarche aura permis de mettre en route une dynamique globale de démarche qualité et de révision de tous nos outils d'accompagnement conformément à la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La seconde étape logique a donc été la révision des projets d'établissement dans le prolongement et sur la base des évaluations internes. Au-delà de décrire les prestations rendues au service de l'accompagnement, ces projets sont un élément important de l'avenir des établissements et services, car ils tracent la voie pour les 5 années à venir. Il n'est pas un document immuable, car il doit pouvoir vivre et évoluer durant ces prochaines années. Cette vie émanera de la révision annuelle des plans d'action issus de l'évaluation interne. La révision permettra de réajuster régulièrement les objectifs du projet d'établissement et de se questionner sans attendre 5 ans, soit la durée de vie du projet, pour ajuster les dispositifs d'accompagnement et de réfléchir aux évolutions nécessaires.

Les raisons d'être principales du projet d'établissement sont de décrire ce que l'on fait et d'écrire ce que l'on projette de faire dans nos objectifs. Il retranscrit le sens des actions menées et la cohérence, qui gouvernent le bon fonctionnement.

C'est donc dans cette cohérence globale qu'ont été travaillés les projets d'établissement de l'AASEAA-SE10.

B. Principes méthodologiques de l'actualisation du projet d'établissement

« Aucun professionnel ne peut se sentir à l'aise dans son action s'il n'en connaît pas le sens »
(Michel Lemay)

Le projet d'établissement, document obligatoire (Article L.311.8 du CASF) est certes la traduction et la mise en œuvre des orientations des politiques associatives, mais il est aussi au quotidien :

- Un document d'informations pour les usagers et les partenaires.
- Un support de communication avec les autorités de contrôle et les financeurs.
- Un référentiel en interne affichant le cadre éthique et organisationnel garant du respect des droits des usagers.
- Un outil pour fédérer l'ensemble des professionnels.

En terme méthodologique, la culture participative de l'équipe pluridisciplinaire est développée depuis des années. C'est donc sans difficulté que l'équipe actuelle s'est mobilisée, malgré la situation sanitaire 2020 et 2021 très compliquée.

La CHENAIE est un établissement récent (ouvert depuis 5 ans). Dès la reprise de cet établissement, le choix a été de favoriser les moyens humains en direction de l'accompagnement éducatif. Depuis un certain temps, nous organisons des temps permettant la participation des enfants et des jeunes, lesquels contribuent à leur implication dans la vie quotidienne de la maison.

Concrètement, la dynamique de projet pour cette version 2021/2026 a été articulée ainsi :

- Formation CREAL de l'équipe de direction.
- Réflexion globale en équipe pluridisciplinaire concernant l'ensemble du contenu : la taille de l'équipe permet de mobiliser l'ensemble de l'équipe en équipe complète, en petit groupe ou par secteur d'intervention. Cela a représenté 6 séquences de travail.
- L'écriture a été assumée par l'équipe de direction sous couvert « d'allers-retours » auprès de l'équipe, pour s'assurer de la fidélité de retranscription des séquences de travail.

Des modalités de suivi et de révisions annuelles sont prévues, tant auprès de l'équipe que des jeunes.

II. L'histoire

A. L'histoire

La MECS « la Chênaie » tire son nom de son implantation sur le lotissement des chênes, à Ery le château. Créée en décembre 2015, son histoire est antérieure à cette date. En effet, en 2006, l'association « Sabine » obtient l'agrément en MECS de son lieu de vie dit « les Boulines » à Maraye en Othe et accueille dès lors 17 enfants, de 4 à 21 ans, filles et garçons.

Fin 2015, l'association « Sabine » cesse son activité et le département de l'Aube demande à l'AASEAA d'assurer la continuité de la mission de protection pour les enfants accueillis. Pour des raisons de sécurité, le maintien sur le lieu-dit « Les Boulins » n'est plus possible, ainsi, les 17 enfants et le personnel désireux de poursuivre avec l'AASEAA seront accueillis dans la commune d'Ervy le châtel.

Cette transition s'est faite dans la douleur, car si nous pensions pouvoir récupérer les équipements de l'association Sabine, ce ne fut pas le cas. Il a donc fallu à la hâte chiner des lits, des armoires, des casseroles, de la vaisselle, une télévision, etc.

Ce temps de l'incertitude, mais de l'agir, a permis à l'équipe de se mobiliser et de se fédérer autour d'un nouveau lieu, d'un nouveau projet. Ce passage a fait « le ciment » de la chèneaie et il a été essentiel à la cohésion de l'équipe.

B. Le projet de l'organisme gestionnaire

1. *Les valeurs*

L'humanisme :

- Le respect, la dignité et l'intégrité des personnes.
- La bienveillance et bienveillance (l'écoute et l'empathie).
- L'inclusion sociale (lutte contre l'exclusion).

L'engagement :

- Citoyen et militant.
- Innovant et créatif.

La solidarité :

- Justice.
- Partage.

2. *Les orientations de l'organisme gestionnaire*

Les missions déclinées dans le Projet Associatif 2020 sont :

- Représenter l'Association (interne et externe)
- Gérer l'administration, vérifier le bon fonctionnement des établissements et services et s'assurer du suivi du plan d'amélioration de la qualité
- Soutenir les bénéficiaires (les jeunes, les familles, les personnes en insertion, etc.)

Les objectifs stratégiques déclinés dans le projet Associatif 2020 sont :

- Mettre le jeune au centre du dispositif (loi 2002-2, mars 2007 et mars 2016)
- Répondre aux besoins universels et fondamentaux de l'enfant, du bénéficiaire
- Passer de la promotion à l'obligation de bienveillance
- Rendre efficiente la participation des personnes accompagnées et développer la citoyenneté
- Promouvoir l'Association et les Établissements sur leur environnement et leurs partenaires
- Promouvoir la santé
- Promouvoir la démarche qualité, la prospective et l'innovation
- Inscrire les établissements et services dans une démarche globale de développement durable (économique, social et environnemental)

III. Les missions

A. Les missions de l'établissement

L'établissement a pour mission première d'accueillir des jeunes enfants issus de familles en difficultés.

Cet accueil a pour visée :

- La protection des enfants : Les protéger du danger présent en proposant un accompagnement ciblé dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les différents éléments de danger qui ont conduit à l'admission à la Chênaie vont faire l'objet d'une réponse individualisée. Nous nous attacherons à créer les conditions d'une sécurité affective, physique, psychique et matérielle. « Tout enfant a besoin pour grandir, de s'individuer et s'ouvrir au monde en disposant d'une « base de sécurité interne » suffisante pour explorer et acquérir des habilités (physique, psychologiques, langagière, d'apprentissage, d'estime de soi et de relations aux autres) favorables à son autonomie » Extrait du rapport du Dr BLACHAIS « démarche de consensus sur les besoins fondamentaux en protection de l'enfance ».
- Au-delà, du côté de la famille, la Chênaie contribue le plus activement possible au maintien ou à la restauration des liens familiaux. Nous souhaitons une implication des parents, pour cela, nos relations doivent être guidées dans un esprit de construction mutuelle, de respect et d'humilité. Le travail de guidance doit pouvoir s'effectuer sans jugements et s'appuyer sur les compétences parentales observées. Ce travail avec les familles ne doit s'opérer que dans un seul cadre, celui de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Tout enfant en France a le droit à une scolarité. On observe une plus grande difficulté pour les enfants ayant vécus des traumatismes, à rentrer sereinement dans les apprentissages. Le décrochage scolaire est plus important chez les enfants de la protection de l'enfance. (voir rapport Martin BLACHAIS p 31). C'est pourquoi, nous avons pour mission de permettre à chaque enfant de suivre une scolarité adaptée à ses capacités. C'est dans cet objectif que nous construisons des liens importants avec les institutions scolaires classiques (maternelle, primaire, collège, lycée) ainsi que les structures adaptées comme les IME, ITEP, classe relais, etc.
- Ces liens sont facilités par l'implantation de la Chênaie dans un village. Ervy le château est un village labélisé « petite cité de caractère ». Avec sa fête médiévale, ses commerces, associations, écoles, collèges, sa médiathèque, etc. Nous avons à cœur de participer à la vie de la cité. Nous souhaitons que la Chênaie s'ouvre sur l'extérieur, en utilisant les ressources que le bassin Ervytain propose et, réciproquement, que la Chênaie soit ressource pour le local.

B. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service

L'établissement veille à respecter les textes législatifs concernant son activité et à opérer, au fur et à mesure des parutions de nouveaux textes, les changements nécessaires dans une dynamique de formation du personnel et d'information du public (jeunes et familles).

♦ L'article 375 du code civil

Une mesure de placement peut être prise par l'autorité judiciaire « quand la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation d'un mineur sont compromises dans son milieu naturel ».

◆ La loi du 6 janvier 1986 dite loi particulière, portant répartition des compétences en matière sanitaire et sociale, prolongement des textes sur la centralisation.

◆ La loi du 10 janvier 1989 incluant dans le code de la famille et de l'Aide Sociale, des dispositions spécifiques à l'enfance maltraitée, réaffirmant la responsabilité du Président du Conseil Général dans la mise en œuvre de ses missions.

◆ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France en 1990.

◆ La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle modifie les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

◆ La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui :

- fait de la prévention un des axes majeurs du dispositif,
- réaffirme les droits, l'intérêt et les besoins fondamentaux de l'enfant,
- implique les parents dans toutes les décisions concernant l'enfant,
- modifie la procédure de traitement des informations préoccupantes et de signalement concernant les enfants en danger ou en risque de danger,
- instaure la primauté de la protection administrative sur la Protection Judiciaire,
- enrichit la palette des actions en direction de l'enfant et de sa famille,
- charge le Président du Conseil Général de veiller au suivi de l'enfant, à la continuité et à la cohérence des interventions.

◆ la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance

◆ projet de loi 2021 : en cours.

C. Les schémas régionaux et départementaux

1. *Au niveau départemental*

L'équipe de la CHENAIE est impliquée dans les dynamiques de réflexions départementales liées à la protection de l'enfance ; c'est donc tout naturellement, que certains membres ont participé aux travaux des schémas départementaux successifs. Toutes les strates du personnel ont été mobilisées autour des thématiques suivantes : observatoire de protection de l'enfance, travaux autour de l'attachement, réflexions sur les prises en charge longues durées et la logique de parcours, réflexions autour de la prise en charge des plus de 16 ans, la mise en place des rendez-vous des 17 ans et la revisite des contrats jeunes majeurs, droits des usagers, réflexions autour de la mise en place de parrainages.

Chaque personne de l'équipe peut, régulièrement, faire des retours lors de temps de réunions et récupérer les avis et idées de l'ensemble pour s'en faire porte-parole, lors des séances du schéma. Les professionnels sont également encouragés à participer aux différentes « journées des acteurs » et divers colloques.

2. *Concernant la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2019-2022*

La stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2019-2022 est également un élément déterminant que nous prenons en compte.

« Cette stratégie vise à transformer la manière de conduire les politiques publiques et à changer le regard de la société sur les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. En premier lieu, elle a pour objectif de garantir les droits des enfants : droits à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie après 18 ans. Elle vise aussi à leur donner la parole et à mieux prendre en considération leurs avis et ce qu'ils vivent. »

Concrètement, au sein de l'établissement, nous tentons de transformer au quotidien, les intentions du législateur en actes : en réorganisant le service pour répondre au mieux aux suivis de la scolarité, en renforçant les partenariats avec les établissements spécialisés dans le handicap et la santé mentale, en tendant à une dynamique la plus participative des jeunes que nous accompagnons, en restant créatifs, ouverts d'esprit et adaptables pour améliorer l'existant, mais aussi ouvrir des pistes innovantes.

D. Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

La CHENAIE bénéficie d'un agrément du Conseil Départemental permettant d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs en difficulté(s), présentant des troubles du comportement ou ayant besoin de protection, au titre des articles 375 à 378 du code civil relatifs à l'assistance éducative.

Régulièrement, des conventions sont signées avec le Conseil Départemental, afin de poser les modalités de fonctionnement avec les établissements de l'A.A.S.E.A.A. Au sein de ces conventions valables 3 ans, différents aspects sont traités (modalités d'admission, objectifs quantitatifs et qualitatifs de prise en charge, éléments de tarification, etc.).

Actuellement, l'établissement a un agrément pour l'accueil de 17 enfants de 4 à 21 ans; à cet effectif s'ajoute une place dédiée à l'accueil d'urgence et qui relève d'un accord spécifique entre l'association et le Conseil Départemental.

IV. Le public et son entourage

A. Description du public accueilli

1. *Les caractéristiques des personnes accueillies*

Public

La Chênaie a une capacité d'accueil de 17 enfants scolarisés et 1 place d'urgence. L'agrément indique des enfants entre 4 et 21 ans, mais la MECS souhaite être repérée comme un lieu d'accueil mixte pour des enfants qui ont entre 4 et 12 ans. Au-delà de cet âge, il est difficile de construire un projet scolaire et de vie sur le bassin Erytain. Historiquement nous accueillons des fratries, ce qui permet de ne pas disperser les liens familiaux si besoin.

La MECS dans son organisation implique une scolarité des enfants sur les temps de journée.

Les enfants nous sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance par décision de justice ou dans un cadre administratif. Dans les 2 cas, la situation familiale est source de dysfonctionnements graves, mettant en danger l'enfant ou compromettant son développement.

De ces dysfonctionnement ou carences éducatives et affectives naissent des problématiques diverses ou des symptômes tels que les troubles du comportement, l'énurésie, l'encoprésie, la colère, l'asociabilité, la défiance en l'adulte, violence, mise en danger, des retards de

développement, des difficultés à rentrer dans les apprentissages, difficultés à gérer la frustration, etc.

Clairement, à ce jour, les enfants sont confrontés à des problématiques d'abus sexuels intra familiales, à l'alcoolisme des parents, à la maltraitance physique et psychologique, des privations graves et à une difficulté générale pour les parents à se mobiliser pour le développement de leur enfant.

La durée du séjour dépend de la décision de placement, elle-même dépendante de la capacité pour les parents et les enfants de « se mettre au travail » pour juguler la problématique originelle. Nous avons vocation à accueillir les enfants sur du long terme.

La réorientation est possible en cas de transformation du projet et en cas de mise en danger des autres enfants.

Nous ne disposons pas de moyens techniques et humains pour accueillir en toute sécurité les enfants relevant de la psychiatrie et /ou avec une déficience mentale moyenne à sévère.

De même, nous sommes attentifs à l'équilibre du groupe et nous fixons comme limite à 4, le nombre d'enfants accueillis relevant de la MDPH (IME/ITEP). Au-delà, la sécurité de tous ne pourrait pas être assurée.

L'établissement est habilité, avec une place, à recevoir des enfants dans la cadre de l'urgence.

2. Les besoins des personnes accueillies

Les enfants en danger ou en risques sont des enfants qui connaissent des conditions d'existence compromettant leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur éducation. Nous observons que souvent, les parents ne perçoivent pas ses besoins, que l'on peut décliner en 4 points :

- Besoins affectifs, qui nécessitent l'établissement de liens, de relations bienveillantes, de calme et d'un investissement parental dans le projet de l'enfant.
- Besoins cognitifs, qui permettent à l'enfant de bénéficier de stimulations nécessaires à son développement.
- Besoins sociaux, l'enfant a besoin de vivre en intercommunication avec le monde qui l'entoure, en fonction de son âge et de ses capacités, pour intégrer la notion de règles et de respect de l'autre.
- Besoins d'appartenance, où l'enfant se construit sur des valeurs citoyennes, en tout cas autour de valeurs qui font consensus dans notre société.

Accompagner dans l'intérêt de l'enfant, c'est répondre à ces besoins en offrant un cadre de vie ressourçant et sécurisant.

Il faudra veiller à ne pas laisser penser aux parents qu'ils sont dépossédés de leur parentalité : « tout enfant est d'abord l'enfant de ses parents ». Quoi qu'il arrive, la Chênaie ne sera qu'un passage pour l'enfant et ses parents. L'enjeu est donc bien de pouvoir donner les clés aux parents pour répondre aux besoins de leur enfant.

Pour cela, les parents sont intégrés au projet de l'enfant dès l'admission, par une rencontre permettant de « baliser » les pistes de travail.

Par la suite, les parents seront amenés à rencontrer les référents éducatifs, à la chénaie ou à leur domicile. Ils sont consultés et informés des décisions.

Les problématiques à l'origine du placement ou de l'accueil

Les enfants en situation de placement vivent la rupture avec le milieu familial. Cette rupture est rendue nécessaire pour la protection et la sécurité physique et morale de l'enfant. Ce sont donc des problématiques familiales et des traumatismes familiaux extrêmes que nous accueillons au travers de l'enfant. Maltraitance physique, morale, sexuelle, négligence, carences éducatives importantes, violence conjugale, autant d'éléments qui ne permettent pas à l'enfant d'évoluer en sécurité.

Les besoins repérés chez les jeunes accueillis

Nous nous appuyons sur les travaux du Docteur Marie Paule MARTIN BLACHAIS remis en février 2017 à la ministre des familles, de l'enfant et des droits des femmes, qui insiste sur la notion de prévention. En voici un extrait : « l'intérêt de la notion des droits de l'enfant est qu'elle met l'accent sur ses besoins les plus essentiels. Les droits de l'enfant sont universels et favorisent son épanouissement, son expression ou encore sa confiance en soi. Ces éléments permettent aux enfants de devenir des adultes autonomes et bien insérés dans la société.

La définition des besoins de l'enfant sont ainsi abordés : les enfants ont besoin que les adultes de leur entourage immédiat aient une théorie implicite de leurs besoins et qu'ils y répondent. Les travaux de la démarche ont abouti à un consensus, celui de définir le besoin de SECURITE comme étant le méta besoin.

Il comprend :

- Les besoins physiologiques et de santé.
- Le besoin de protection.
- Le besoin affectif et relationnel.

En plus du méta besoin de sécurité, les acteurs de la démarche ont défini comme besoins fondamentaux à caractère universel, le besoin d'expériences et d'exploration du monde, le besoin d'un cadre de règles et de limites, le besoin d'identité et le besoin d'estime et de valorisation de soi."

Ces éléments issus de sources externes sont communiqués aux professionnels, qui œuvrent auprès des enfants pour une appropriation et un sens donnés à leurs actions au quotidien.

Rapport du Docteur Marie-Paule Martin-Blachais sur la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance - 28 février 2017 (résumé).

Tableau /repérer les besoins non couverts (axe d'amélioration).

B. Les évolutions des publics

Les changements socio-culturels de ces dernières décennies ont eu des répercussions sur les caractéristiques du public accueilli dans les MECS.

Le terme « maltraité » a été abandonné avec la loi du 5 mars 2007 au profit de celui de « danger » ou en risques de l'être : enfants victimes de négligences lourdes, de violences physiques, etc., ayant des conséquences sur le développement physique et psychologique.

Les enfants en risques de danger sont des enfants qui connaissent des conditions d'existence compromettant leur santé, leur sécurité, leur moralité, leur éducation. Souvent, on relève que les parents ne parviennent pas à repérer les besoins affectifs, cognitifs, et sociaux.

Depuis quelques années, des violences sexuelles sont plus importantes ou mieux verbalisées, ce qui nous oblige à la vigilance dans les pratiques professionnelles et la gestion du collectif.

La protection de l'enfance fait face aussi à l'accueil d'enfants relevant de la MDPH, pourvus de troubles du comportement. Dans un collectif, il est parfois difficile de faire cohabiter les différentes problématiques. L'absence de compétences pour accueillir le handicap amène à la vigilance sur la gestion des équilibres des affectifs.

C. Les relations avec l'entourage

La séparation de l'enfant avec son milieu originel ne signifie pas la rupture de liens avec son entourage. Les parents sont à inviter à s'impliquer dans la vie de l'enfant sur les rendez-vous scolaires, de santé, dans le cadre du projet pour l'enfant, etc.

A chaque admission, les parents sont conviés à une visite de l'établissement, afin de vérifier les conditions d'accueil de leur enfant. Beaucoup de parents sont passés par ce type d'institution et en garde des mauvais souvenirs. La visite des lieux permet souvent de rassurer les parents.

De même, pour les enfants dont les liens avec la famille sont rompus, nous recherchons des points d'appuis dans le cercle social de l'enfant. Cela n'enferme pas l'enfant. Nous recherchons toujours des solutions de visites ou d'hébergements pour l'enfant, afin de lui permettre d'investir d'autres espaces que l'établissement.

V. La nature de l'offre de service et son organisation

A. La nature de l'offre de service

L'admission et l'accueil :

Les admissions se font suite à un échange avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Afin de préserver un équilibre en termes d'âge, de sexe et de problématique, la Chênaie a élaborée une procédure d'admission. Par exemple la CHENAIE peut accueillir des enfants relevant de la MDPH, d'ITEP ou déficient intellectuel mais au regard du taux d'encadrement plus faible que les établissements spécialisés nous devons rester vigilant sur les admissions afin d'assurer une éducation bien traitante de tous les enfants sous notre responsabilité.

Dans un premier temps, nous cherchons à collecter un maximum d'informations concernant l'enfant et sa famille. Cela permet de valider la pertinence de l'accueil à la Chênaie et d'y définir 2 référents éducatifs.

Par la suite une visite de pré admission en présence du chef de service et des éducateurs référents est organisée avec l'enfant et les parents, dans le respect du cadre légal défini par l'ordonnance de placement ainsi que le travailleur social. Ce temps est important, il présente

la structure, ses missions ainsi que les prestations. Cette visite est l'occasion de réaffirmer les droits pour les parents. Les documents de référence comme le livret d'accueil, la charte des droits et libertés et le règlement de fonctionnement sont alors parcourus ensemble.

Souvent, les parents ont eux-mêmes un passé institutionnel et il faut pouvoir les rassurer sur le nouveau lieu de vie de leur enfant. Si ce n'est pas le cas, les représentations d'un « foyer » sont souvent fausses.

C'est aussi sur cette visite que l'on cherche la collaboration des parents dans un avenir proche afin de travailler sur ce qui a provoqué le traumatisme chez l'enfant et ce qui a pu provoquer la situation de placement. Il est important aussi de rassurer les parents sur leur place et leur rôle qui demeurent. Le moment pour nous de poser les bases de la relation qui doivent s'établir sur la confiance, l'écoute et la compréhension. Il est indispensable de travailler avec discernement, sans jugement des parents ou d'autres membres de la famille. « Le travail à mener n'est pas celui d'une enquête mais bien un travail d'écoute, d'attention, de compréhension » Myriam MAHNOUF, psychologue.

La dernière étape constitue l'accueil de l'enfant. Celui-ci se fait en présence des parents dans la mesure du possible, du travailleur social et un des éducateurs référents qui étaient présents lors de la visite de pré admission. Cette dernière présence doit être rassurante pour l'enfant. La chambre de l'enfant aura été préalablement repeinte, réaménagée et équipée de nouveaux draps. Cela doit permettre à l'enfant de se sentir attendu. Les autres enfants de l'établissement, ainsi que tout le personnel, sont informés de l'arrivée d'un enfant.

Les prestations éducatives/pédagogiques :

Le but de notre intervention est de faire grandir l'enfant sur tous les aspects de sa vie : grandir affectivement, grandir émotionnellement, grandir dans sa relation au monde qui l'entoure, grandir dans ses apprentissages et faire grandir la relation avec son milieu familial.

La Chênaie propose un accompagnement au sein d'un collectif qui se confronte parfois à l'accompagnement individuel. Mais la loi 2002 nous oblige à raison de considérer et de personnaliser l'accompagnement. Nous sommes donc guidés par 2 forces :

- L'accompagnement personnalisé qui répond aux besoins singuliers de l'enfant
- L'accompagnement collectif qui répond aux logiques organisationnelles et fonctionnelles de la vie en collectivité.

Dès lors le cadre de vie respecte l'âge et l'autonomie de l'enfant. Le personnel accompagne l'enfant dans son développement par l'observation de ses compétences et ses capacités.

L'équipe éducative propose différentes activités ou temps de jeux libres adaptés aux besoins des enfants. Divers jeux et matériaux permettent aux enfants d'organiser des ateliers créatifs, sensoriels, des lectures avec une bibliothèque et la présence de nombreux livres.

L'accueil permet aussi de travailler le rapport à l'autre, la socialisation et la capacité à pouvoir vivre ensemble dans le calme. Le calme est une notion que nous devons élever comme essentielle et cela fera l'objet d'un travail permanent notamment sur nos postures professionnelles.

Focus sur les écrans

En 5 ans, les enfants de la Chênaie ont grandi. Ils rentrent, pour certains, dans la phase pré-adolescente, adolescente et l'on voit apparaître les portables : bien souvent objet de convoitise pour l'enfant et objet de réparation pour les parents qui l'offre à leur enfant. Se pose la question alors du cadre d'utilisation de cet objet, pour les appels et les contenus qu'internet peut générer.

Nous multiplions les actions de prévention sur les dangers d'internet, un règlement définit l'utilisation des téléphones selon les âges et nous demandons aux parents et aux enfants de pouvoir vérifier les contenus.

La nuit, les téléphones sont remis dans le bureau des éducateurs et sécurisé dans un casier.

Prestations loisirs/camps

Les sorties proposées hors structure donnent l'opportunité aux enfants de se construire au-delà de l'établissement et du quotidien, en favorisant une ouverture sur le monde environnant.

Des activités sportives et/ou culturelles sont proposées aux enfants, selon leur désir et leur « soif » de découverte. Nous veillons à utiliser au maximum les ressources locales. Ainsi, les enfants font du football, du tir à l'arc, de la gymnastique, du judo, de l'escalade, de la zumba, du Pilate, du hand-ball, du tennis de table, etc.

Nous sommes aussi en veille permanente sur les activités proposés par la médiathèque d'Ervy le châtel et l'office de tourisme Othe-Armance.

Au-delà, nous proposons des périodes de camps aux enfants. Ces périodes sont le moyen de découvrir un autre environnement et de s'y adapter. Cela participe à leurs besoins de culture générale et sont des accélérateurs de liens avec l'équipe éducative. C'est dans la construction d'histoires communes que les relations peuvent s'apaiser.

Nous sommes sensibles à l'évolution des enfants et nous prenons en compte leurs besoins de prévention en fonction de leurs âges. Ainsi, nous faisons appel à des partenaires extérieurs pour travailler sur des thématiques telles que la vie affective et sexuelle, le danger des écrans, les addictions, etc.

L'enjeu des prochaines années sera d'y intégrer les parents, toujours dans l'objectif de leur transmettre les clés de la connaissance pour une relation parents-enfants efficaces.

L'accompagnement aux repas

Le repas permet de couvrir un besoin fondamental, celui de se nourrir. Il revêt un caractère particulier en fonction des âges et des capacités de chaque enfant. Nous sommes très attachés à transmettre le plaisir du goût aux enfants. Dès lors nous mettons un point d'honneur à cuisiner au maximum des produits frais et de saisons.

Des repas à thème sont régulièrement organisés afin de voyager au travers des cultures culinaires.

Au-delà de cet aspect, nous privilégions les repas à la Chênaie, plutôt qu'à la cantine pour les primaires. Nous avons pu observer que les temps de cantine étaient source de conflits et de difficultés pour les enfants. Entre le monde et le bruit, nous privilégions un repas à la Chênaie, afin de pouvoir y trouver un temps de pause et de calme.

Les temps de repas sont aussi des temps d'apprentissage des codes, sur la manière de se tenir à table de tenir ses couverts, d'apprécier manger sans engloutir ou, au contraire, sans être dans le dégout.

Enfin, c'est un temps d'expressions pour les enfants, sur le contenu de leur journée et les questions qu'ils se posent. L'équipe éducative s'attache à y apporter de l'intérêt et des réponses.

L'accompagnement aux soins/ prises de médicaments

Les soins sont au cœur du travail des professionnels. Ils s'exercent tant dans les actes de la vie quotidienne qu'au travers des prestations éducatives. Tout doit être pensé dans le but de réparer l'enfant.

La mise en place et la pratique des soins sont personnalisées selon l'âge, le développement de l'enfant, son degré d'autonomie ainsi que son état de santé. L'établissement est garant du respect de l'intimité et de l'individualité du soin offert à l'enfant.

Chaque enfant, dans les jours suivant son admission, est reçu par un médecin généraliste, qui suit l'ensemble des enfants de la Chênaie. Ce médecin a une sensibilité particulière à, la protection de l'enfance et le travail de collaboration est important. En fonction des besoins repérés, il oriente l'enfant auprès des spécialistes.

Certains enfants de la Chênaie bénéficient de traitements médicamenteux chroniques. L'absence d'infirmière dans l'établissement est un problème en termes de droit pour la mise en place de la posologie. Nous avons pris attache auprès de la pharmacie, qui conditionne les médicaments, afin d'en sécuriser la prise.

L'accompagnement au sommeil.

Le sommeil est indispensable à notre équilibre. C'est un besoin fondamental. Nous sommes vigilants aux temps de sommeil, selon les âges. Nous devons repérer aussi les besoins spécifiques des enfants sur ce temps d'endormissement. Nous devons répondre aux besoins qui sont différents selon l'histoire des enfants et veiller à créer les conditions, qui permettent à l'enfant de dormir en sécurité (mise en place de rituels, de veilleuses, d'histoires, etc.).

Prestations familles

La famille est un acteur essentiel dans le parcours de l'enfant. D'abord défaillante, elle doit être réhabilitée et les relations avec leur enfant restaurées. Évidemment dans les limites de nos observations et de la capacité des parents à ne pas être toxiques pour leur enfant. Mais il

est important en tant que professionnel, de sortir des schémas classiques de la pensée éducative.

Accompagner les parents, ce n'est pas mettre en œuvre les conditions qui mettent en lumière les incompétences parentales pour les maintenir dans un état connu et qui a provoqué le placement.

C'est, au contraire, leur permettre de ne pas y arriver tout de suite, de s'appuyer sur leurs potentialités pour restaurer le lien parents/enfants. C'est une vigilance de tous les instants. Doit-on convoquer les parents, alors que la MECS est en rural et qu'ils n'ont pas de véhicules ? Doit-on organiser des visites parents/enfants en fin de journée pour un parent malade alcoolique en observant que 2 fois sur 3, il est absent et la troisième fois, il est ivre ?

La Chênaie fait le choix de médiatiser les visites quand elles sont ordonnées par le juge, plutôt que de les confier à un service tiers. Ce sont des temps d'observations et de guidance parentale important pour nous.

On fait le choix aussi de faire les transports des enfants au domicile des parents lors des hébergements. Cela nous permet de maintenir le lien avec les parents, ce qui n'est pas le cas si l'on confie cette mission à un transporteur. Symboliquement, on se positionne en relais en confiant l'enfant à son parent, sans défiance et en réaffirmant la place du parent.

La scolarité

Elle est obligatoire jusqu'à 16 ans. Ervy le châtel a en son sein la maternelle, l'école élémentaire et le collège. Cela offre la possibilité aux enfants de faire la majorité de leur parcours scolaires dans le même village et de se construire un réseau amical nécessaire à l'épanouissement de chacun.

La MECS entretient des rapports quotidiens avec les établissements scolaires et nous avons à cœur de participer au travers des sorties, des animations à la vie des écoles.

Pour les enfants ne pouvant pas suivre une scolarité ordinaire, parce que déficience, troubles du comportement, projet professionnel différencié, etc., nous nous attachons à pouvoir adapter cette scolarité aux potentiels et besoins de chacun.

Les chambres individuelles

La sécurité de l'enfant est un Méta besoin qui doit avoir sa place au sein de la MECS. L'enfant doit vivre en toute sécurité, sérénité, sans craintes.

Les différentes activités éducatives et pédagogiques, la réponse aux besoins affectifs concourent à cela, les locaux doivent concourir aussi à ce sentiment de sécurité. Pour cela, les enfants bénéficient d'une chambre individuelle, afin de garantir l'intimité de chacun et à tous les âges de sa vie.

La chênaiie devra avoir une réflexion sur l'aménagement des espaces et la décoration qui doivent être propice à l'apaisement de tous.

Nous permettons aux plus grands dans une démarche d'autonomisation de posséder la clé de leur chambre pour garantir le respect de leurs affaires. Nous accompagnons les enfants dans l'organisation de leur espace.

L'inscription dans l'environnement

C'est un aspect important de la vie de la Chênaie. L'établissement est implanté dans un village avec ce que cela implique en termes de « tranquillité » d'une vie à la campagne mais aussi d'interactions entre les personnes ou tout le monde se connaît.

Les enfants sont parfois malmenés dans leur statut d'enfants placés. Ils sont l'objet de moqueries, de quolibets de la part des autres enfants qui bien souvent n'est que le relais des discours des adultes. Il est important pour les enfants, le personnel éducatif de démystifier « le foyer » de la Chênaie. Cela passe par le lien avec la population, les institutions (écoles, mairie, structures socio culturelles, etc.) et particulièrement avec le voisinage. La chênaie doit être force de proposition pour mener des actions créatrices de lien social. L'environnement est une ressource pour nous, la Chênaie peut aussi être une ressource pour l'environnement. Nous réfléchissons sur la possibilité d'ouvrir la Chênaie dans le respect de l'intimité du lieu de vie des enfants, par l'organisation d'un vide grenier, d'un lieu de passage pour le cross du collège, etc.).

Nous permettrons aux enfants d'inviter des amis pour leur anniversaire, pour jouer avec eux dans l'enceinte de l'établissement, etc.

Nous continuerons à utiliser les différents équipements du village comme la médiathèque, le gymnase, et à participer aux animations du village (fête médiévale, fête de la nature, etc.).

B. L'organisation interne de l'offre de service

1. *Les modalités d'admission et de sortie*

Les modalités d'admission font l'objet d'une procédure élaborée conjointement par l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements de la protection de l'enfance. Elle est observable en 3 points :

- La phase de recueil d'informations

La Chênaie se met en quête d'un maximum d'informations concernant l'enfant, qui nous est proposé, afin de vérifier la pertinence de l'orientation à la Chênaie. Nous nous mettons en lien avec l'ensemble des travailleurs sociaux et des institutions, qui gravitent autour de l'enfant.

- La phase de pré-admission

Une visite incluant l'enfant, l'autorité parentale (si possible) et les travailleurs sociaux est organisée par le chef de service de la Chênaie. Participent à cette rencontre : la psychologue de l'établissement et les référents éducatifs préalablement déterminés pendant la phase de recueil d'informations. Lors de cette rencontre, la problématique familiale et les causes du placement sont abordées et nous présentons nos missions et prestations au travers d'un livret d'accueil, qui est remis à l'enfant et aux détenteurs de l'autorité parentale.

- La phase d'admission

L'enfant est accueilli avec ses affaires à la Chênaie. Nous serons vigilants à ce que l'un au moins de ses référents éducatifs soit présent jusqu'à 22h.

La sortie :

Elle doit être positive et s'inscrire dans un processus consensuel entre l'enfant, la famille et l'établissement. Ce n'est pas un temps de rupture contraint mais un continuum, un fil de vie qui est fait de nouveaux défis, de nouveaux espaces et de nouvelles rencontres.

Un temps festif est organisé pour chaque enfant qui quitte l'établissement. Il doit être le temps de la réaffirmation du projet et de faire la lumière sur les transformations opérées pendant le séjour à la Chênaie. Un album-photos (de vie) est remis à l'enfant.

2. Les volets d'accompagnement

Projet Personnalisé

« Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet » (HAS : les attentes de la personne et le projet personnalisé).

Le projet personnalisé fait partie des outils obligatoires de la loi 2002-2. L'obligation elle seule ne doit pas être le principe de son existence. Il doit avoir du sens et doit permettre de guider l'enfant et le professionnel dans les actes de la vie quotidienne.

Le contexte de la Chênaie est particulier et singulier des autres établissements. En conséquence, le projet personnalisé doit s'adapter à ce contexte.

Dès lors, des critères d'évaluations sur différents domaines (vie quotidienne, santé, scolarité, famille, environnement social, etc.) ont été réfléchis et validés par les professionnels de la Chênaie, de sorte qu'ils correspondent à la vie des enfants.

Ces différents critères observables permettent de mettre en lumière les points forts et les axes de progrès de l'enfant. Ils génèrent alors, des objectifs de travail et permettent de mobiliser des moyens pour les atteindre.

Il fait l'objet d'un document écrit et il a, pour finalité, la personnalisation de l'accompagnement.

Nous devons retravailler la passation du projet personnalisé. Si le chef de service est garant de sa mise en œuvre, le référent de l'enfant de la réalisation de l'exécution et de l'évolution du projet personnalisé : il le fait vivre.

Chaque projet doit pouvoir être révisé régulièrement quand la situation le nécessite et au moins une fois par an.

Volet thérapeutique

La Chênaie offre la présence d'un psychologue. Son intervention se fait à la fois pour l'enfant, la famille et l'équipe.

Pour l'enfant, il participe à son admission, dès la pré-visite puis assure son suivi, en lien avec les motifs de placement, les psycho-traumas et sa construction psychique. C'est un étayage au quotidien de l'enfant. Pour autant, soit par manque de temps ou selon la volonté de l'enfant ou de la situation à la Chênaie, le psychologue peut organiser une orientation pour un suivi

extérieur. Il a une mission d'alerte, en cas de danger imminent d'un enfant, il met en place des ateliers collectifs en fonction des besoins émergents et en co-construction avec l'équipe éducative et assure la sécurité affective et matérielle en tenant compte des besoins fondamentaux de l'enfant et des besoins individuels.

En direction des familles, le psychologue interviendra sur les motifs de placement. Il a dès lors une fonction de soutien à la parentalité (rendez-vous famille, ateliers de soutien à la parentalité, etc.). Il participe activement à la création ou la restauration des liens familiaux et prépare le cas échéant le retour de l'enfant dans sa cellule familiale.

Pour l'ensemble de l'équipe, il a une fonction d'éclairage clinique, de réflexion et d'étayage sur les pratiques éducatives. Pour cela il participe aux réunions, s'entretient avec les membres de l'équipe sur des temps formels ou informels.

C. Les modalités d'organisation interne à la structure

La chénaie a 5 ans. C'est le moment de se réinterroger sur nos pratiques, de balayer l'ensemble de nos interventions, de dégager nos points forts et d'identifier les axes d'amélioration. Ceci est nécessaire au regard de l'évolution des enfants que l'on accueille, afin d'adapter nos réponses au plus près des besoins de chaque enfant et en fonction des histoires personnelles. Le plus grand défi d'un collectif est d'apporter des réponses individuelles.

Nécessaire aussi car nous avons vécu une période de crise sanitaire qui a profondément modifié notre rapport au groupe, dans un contexte de repli sur soi lié aux différents confinements. Il est indispensable de ne pas s'enfermer sur ce repli afin de ne pas scléroser nos pratiques, et de ne pas mécaniser nos réponses.

Nécessaire aussi car nous souhaitons faire apparaître, un « esprit éducatif », un « ton » « made in chénaie ». Cela nécessite de s'accorder collectivement sur nos techniques d'interventions, d'identifier ce qui rassure l'enfant, mais aussi d'identifier les dérives institutionnelles qui insécurisent les enfants.

Nécessaires aussi, car nous devons toujours être en alerte sur nos pratiques et la vie d'une institution est faite de cycle. Il faut pouvoir se réinventer.

Cela doit passer par des temps d'échanges formalisés intra personnels et entre le personnel et les enfants. Les Analyses de pratique professionnelles seront remises en place, de même que des temps d'échanges entre les enfants et le personnel de la Chénaie.

L'analyse des pratiques professionnelles :

C'est un temps important pour le personnel de la Chénaie. C'est le temps des remises en questions, des recherches de solutions éducatives, pédagogiques, de postures professionnelles. C'est un temps qui doit permettre la cohésion de l'équipe qui doit profiter aux enfants dans les réponses qu'on leur apporte.

Les APP sont encadrées par un psychologue extérieur à l'établissement, hors la présence des cadres hiérarchiques.

Participation des enfants :

L'enfant est constamment au cœur de nos réflexions et pratiques. Celles-ci ne peuvent pas être élaborées sans être à l'écoute des enfants. Des temps d'échanges et de paroles sont mis en place et adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Une boîte aux lettres est à la disposition des enfants pour toutes informations et remarques qu'ils souhaitent faire.

D. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

1. Les partenaires

L'enfant placé en MECS est comme tout autre enfant, il est inscrit dans d'autres milieux (scolaires, sportifs, familiaux) ; il est le plus souvent à la croisée de plusieurs « suivis » professionnels, avec lesquelles nous devons également établir des liens, afin qu'il ne soit pas soumis à un morcellement des prises en charge. Il est important que l'enfant puisse percevoir une cohérence, une continuité dans sa prise en charge et ce, dès son arrivée dans l'établissement.

Cette continuité s'inscrit dans un véritable travail de partenariat entre la Chênaie, la famille, l'école, les services sociaux, médicaux, paramédicaux, etc.

Enfin, tout comme l'admission, le départ de l'institution est abordé dans le sens d'un relais passé à d'autres professionnels. La qualité de la mise en place de ce relais est souvent déterminante dans la réussite du retour en famille ou d'une réorientation dans un autre type d'accueil.

Pour optimiser notre travail partenarial, il nous faut pérenniser et élargir notre ancrage territorial et la visibilité de nos missions et de nos actions, mais aussi développer une communication adaptée. Cela suppose de « décroïsonner » nos relations et d'investir aussi bien le champ social, médico-social ou sanitaire que celui de la sécurité, de l'éducation, de la formation, de la culture ou de « l'entreprise ». Notre réseau permet de trouver des stages, parfois de mettre en place des contrats d'apprentissage pour des jeunes en difficulté avec l'approche conformiste de l'apprentissage enseigné par l'école.

Nous travaillons avec les partenaires suivants :

- Aide Sociale à l'Enfance.
- Inspection académique.
- Service de Psychiatrie-infanto-juvénile.
- Brigade des Mineurs.
- PMI.
- Services d'aide à domicile (TISF).
- Services de l'insertion (Pôle Emploi par exemple).
- Partenaires de santé (infirmiers libéraux, médecins généralistes, médecins spécialistes, diététicienne, orthophonistes, psychologues, etc.)
- Service social des mairies.
- Établissements scolaires et périscolaires.
- CATTP /CMP.

2. *L'ouverture sur les ressources locales*

La CHENAIE est un établissement bien implanté dans la vie de village et ouvert vers l'extérieur.

Ainsi, nous réaffirmons dans ce projet notre intention :

- De bien identifier nos partenaires
- D'entretenir les liens partenariaux par des rencontres régulières et des modes de communication communément réfléchis et respectés, les réunions partenariales
- De soigner les partenariats en informant régulièrement les partenaires concernés par les accompagnements d'enfants
- De prospecter et développer des partenariats nouveaux.

Prioritairement nous privilégions des partenaires de proximité ;

En complément, dans des domaines bien précis (établissements de soin psychiatriques ou spécialisés, séjours de rupture, instituts de formation du travail social, entreprises de formation dans des domaines précis, etc.) nous développons des partenariats facilitant la mise en place d'actions communes de manières réactives et coordonnées.

Les relations avec l'école du village et le collège occupent une place centrale dans l'accompagnement des enfants. Nous avons mis en place un suivi très réactif par mail des éventuels soucis que les enseignants peuvent rencontrer avec les enfants que nous confrontons avec nos observations. L'idée est d'être très réactif dans les situations le nécessitant.

Nous accueillons occasionnellement les enseignants sur la MECS afin de montrer la vie quotidienne des enfants et de démystifier la notion d'enfant élevé dans des foyers.

Prescripteurs de mesure et financement

Prescripteurs : JE, ASE

Financement : CD10

Instances représentatives de la loi

- PJJ (STEMOI)
- Brigade de protection des familles
- TGI (juges des tutelles, JAF)
- Maison de la Justice
- Parquet
- Police Municipale
- Gendarmerie
- Commissariat de quartier
- Référent social spécifique

Santé

- Médecins généraux et spécialistes
- Professionnels paramédicaux
- Santé psychique (Temps du devenir, CMP, CMPP)
- Lieux d'hospitalisation (Pédiatrie, UHM, UP72, CPA, cliniques)
- Prévention et soins (ALT, ANPAA, Centre de planification)
- Professionnels médecine douce
- Services des urgences, SAMU, pompiers, ambulance
- Thérapeutes libéraux
- Domaine scolaire (médecins, infirmeries)
- Administratif : CPAM et mutuelles
- Prévention : IREPS
- Administratif : CPAM, mutuelles

Animation et loisirs

- Collectivités Territoriales
- Office de tourisme
- Maison des associations
- ONG
- Associations
- Maison des quartiers
- MJC
- Organismes de vacances
- Lieux culturels et sportifs (piscines, médiathèque, patinoire, bowling)
- France bénévolat

Scolarité Formation Emploi

- Inspection Académique,
- Etablissements scolaires publics et privés
- MDPH et établissements spéciaux (IMPRO, SESSAD, ESAT)
- SAPAD
- Ecole des enfants malades
- Pôle Emploi, Mission Locale
- CIO
- Chantiers, entreprises et dispositif d'insertion
- SIAE
- Agence d'intérim
- Centre de formation (E2C, AFPA, Epide, CFA, CEIP)

Travailleurs sociaux, autres services

- Etablissements SE10 (CEIP, USMA, FDJ, la Chenaie)
- Services SE10 (SPEMOI, la Prévention)
- Autres établissements (AJA, CDE, EPE, les Cytises)
- Assistante Sociale de secteur
- CRIPS
- Prévention spécialisée (AJD, SE10)
- Lieux Tiers / Espace Rencontre
- CECREFF
- AVIM

Autres

- Préfecture
- Mairies
- Bailleurs sociaux
- FJT
- CAF
- Lieux de vie / Auberge de jeunesse
- Commerçants de proximité
- ADEPAPE
- Secteur caritatif (Foyer Auboïs, Secours Populaire, Emmaüs, Associations culturelles)

Centre de formation aux métiers du social

- IRTS Reims
- IRTESS Dijon
- Croix Rouge Troyes
- IRTS Melun
- CREA

VI. Les principes d'intervention

A. Les sources des principes d'intervention

Pour évoquer les principes d'intervention, nous fondons notre intervention sur 3 exigences :

- Le refus de toute exclusion.
- L'engagement pour toujours d'accueillir, soigner, protéger, éduquer, former et insérer.
- La mise en œuvre d'une approche professionnelle globale de l'enfant et de sa famille.

En voici la déclinaison :

- Protéger l'enfant.
- Accompagner et soutenir l'enfant.
- Viser l'intérêt de l'enfant avant tout et dans tous les actes.
- Considérer l'individualité de chacun au sein du collectif.
- Soutenir et accompagner les parents en valorisant leurs compétences.
- Etablir un lien de confiance avec les parents en garantissant le respect du secret professionnel et une objectivité dans nos pratiques (informations, inclusion, lecture des rapports, etc.).
- Travailler en partenariat avec les différents acteurs de l'environnement pour garantir et préserver l'autonomie des parents et des enfants en évitant une dépendance à l'institution.

Nous agissons en conformité avec la loi 2002 rénovant l'action sociale ainsi que la loi du 7 mars 2007 et de mars 2016, réformant la protection de l'enfance. Nous nous appuyons sur les recommandations des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Nous nous appuyons sur les travaux du Docteur MARTIN BLACHAIS pour apporter les réponses aux besoins fondamentaux de l'enfant, ainsi que ses besoins spécifiques.

B. La gestion des paradoxes

Du fait de notre cadre d'action, le paradoxe premier est la prise en compte de l'individu dans un collectif.

Comment apporter des réponses individuelles dans un cadre éducatif mettant en jeu le collectif ?

Pour répondre au mieux à ce paradoxe, il est nécessaire d'aborder en réunion les situations individuelles. Cela doit permettre de repérer les besoins spécifiques de chacun et de tenter d'y répondre. Par la suite, la communication à l'ensemble des enfants de la prise en compte de ces dits besoins doit permettre l'acceptation par chacun d'individualiser des réponses.

La configuration même du groupe dans sa dimension intergénérationnelle nous oblige à adapter les réponses en fonction des individus.

Au quotidien nous sommes confrontés au paradoxe de la sécurité et du respect de l'intimité. Des procédures existent sur la manière de rentrer dans une chambre, sur l'accompagnement à la toilette par exemple. Nous avons le devoir de respecter l'intimité de chacun, dans la limite de leur sécurité. Dès lors par exemple, pour rentrer dans une chambre d'enfant, nous devons frapper et attendre une réponse. Si elle ne vient pas, frapper de nouveau, et si absence de réponse alors nous rentrons.

La question de la prise de risque est aussi au cœur de nos réflexions. Notre mission de protection d'un enfant ne doit pas nous faire oublier que celui-ci doit accéder à une certaine autonomie en fonction de son âge, de ses capacités, etc. Se pose alors la question de la prise de risque dans le quotidien de l'enfant. Peut-il aller seul à l'école ? Doit-on le laisser en autonomie dans le village à la rencontre de ses camarades ? Etc.

Mais la prise de risque se situe aussi dans le projet de l'enfant. Si la situation familiale évolue favorablement, quel doit être la part de risque sur des retours en hébergement ou sur un retour définitif à la maison ?

Nous travaillons avec ce risque que nous tentons de border au maximum. Cela passe par un lien de confiance qui doit s'établir avec la famille et l'enfant et en étant assuré que la situation problème du départ a pu être travaillée.

C. Des modalités de régulation

- **Espace de réflexion éthique** L'accueil et l'adaptation : Chaque professionnel est accueilli et accompagné dans sa prise de fonction. Sa qualification, mais aussi ses compétences personnelles annexes, sont amenées à être utilisées et valorisées. Une personne de l'équipe en place assure un « tutorat » des nouveaux arrivants le temps nécessaire à l'intégration.

- Le suivi : Un point régulier est effectué avec le chef de service les 6 premiers mois de l'arrivée et les entretiens bisannuels professionnels avec le directeur prennent ensuite le relai en termes de suivi. À tout moment, les professionnels peuvent demander un rendez-vous avec une personne de la direction.

- Le soutien : Chaque professionnel est amené à rencontrer la psychologue en individuel ; le salarié apporte lui-même ce qu'il souhaite aborder et la confidentialité est de rigueur ; si nécessaire des entretiens complémentaires sont possibles.

Toutes situations particulières d'un salarié le nécessitant est porté à connaissance du service RH et de la GISMA, le cas échéant. Toutes situations particulières liées à l'établissement est portée à connaissance du CSE.

- Le départ : Les offres d'emploi associatives sont systématiquement affichées ; la mobilité associative est encouragée dès lors qu'elle émane d'un besoin exprimé par un collègue et/ou d'une nécessité de service; un temps de relai entre professionnels et en présence des jeunes concernés est institué.

Dans l'intérêt de la santé des salariés au travail, une attention particulière est portée au DUERP mis à jour régulièrement.

Un affichage collectif est mis en place concernant les informations associatives, les partenaires sociaux, le CSE ; il est soigneusement mis à jour.

VII. Les professionnels et compétences mobilisés

A. Les compétences et les qualifications

L'accompagnement des enfants nécessite certaines compétences :

- Avoir connaissance du développement psychique de l'enfant.
- Développer les qualités d'observations, d'écoute et d'empathie.

- Savoir détecter les signes de souffrance chez l'enfant et de vulnérabilité parentale.
- Faire preuve d'adaptabilité et de créativité pour offrir un accompagnement adapté.

Afin d'intervenir auprès des personnes accueillies, l'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire formée et composée des professionnels suivants : directeur, chef de service, éducateurs spécialisés, moniteur éducateur, psychologues, surveillantes de nuit, maîtresses de maison, cuisinier/AMP et animateur. Cet établissement déplore l'absence de personnel de maintenance/entretien et de secrétaire.

Les différents professionnels mettent en commun leurs compétences, leurs savoirs, leurs connaissances spécifiques ; leurs missions complémentaires permettant d'assurer une prise en charge de qualité.

La particularité de la Chênaie est l'accueil de jeunes enfants filles et garçons d'âge allant de 5 ans à 17 ans, à ce jour. La MECS si le projet le nécessite peut continuer à accompagner jusqu'à la majorité les jeunes. Le personnel doit s'adapter à chaque enfant afin de comprendre les besoins, de cerner les difficultés, puis proposer et mettre en œuvres des solutions pour y répondre, mais aussi apporter une personnalisation de l'accompagnement.

L'équipe constituée de professionnels, issus de formations différentes favorise le fait d'avoir un regard pluriel et des analyses complémentaires. L'analyse et les réflexions conjointes développent des réponses innovantes et adaptées à la singularité de chaque enfant et famille permettant une expertise ciblée.

B. Les fonctions et délégations

Le directeur multi-sites : est placé sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Association. Par délégation, il a la responsabilité globale de l'établissement au niveau administratif et financier. Il assure la gestion du personnel en conformité avec les budgets approuvés par les autorités et sous validation de la Direction générale. Il est le garant de la mise en œuvre du projet institutionnel et du bon fonctionnement de l'institution. Il veille à la prise en charge globale des jeunes accueillis. Il est en relation permanente avec le personnel, les familles, les autorités de contrôle et les partenaires extérieurs. Il anime parfois les réunions institutionnelles.

Le chef de service : est le remplaçant permanent de la direction en son absence. Il est en lien direct avec elle. Il met en place les directives élaborées lors des réunions de direction. Il a un rôle de proximité auprès des jeunes accueillis et du personnel. Il assure la coordination de l'activité de l'équipe éducative, la mise en place des projets personnalisés et leur suivi. Il s'enquiert du suivi de chaque jeune, supervise les différents rapports (bilan d'admission, réunion de projet, synthèse). Il est en relation avec les familles. Par délégation du directeur, il représente la structure à l'extérieur et veille à la qualité des relations partenariales.

La secrétaire de direction : cet établissement déplore l'absence de secrétaire.

Les éducateurs au sens large : sont référents d'un certain nombre d'enfants. Ils privilégient le temps d'accueil des enfants, au moment de l'admission, afin d'optimiser son accompagnement et sa prise en charge dans le service. Après une période d'observation, d'écoute, de constats et réflexions, ils élaborent le projet personnalisé de l'accompagnement en prenant en compte les attentes et les besoins du jeune. Pour mener à bien ce projet, l'éducateur s'appuiera tant sur la vie quotidienne au sein de l'établissement que sur l'extérieur.

Les surveillantes de nuit : assurent la sécurité des enfants. Elles gèrent les situations d'urgence, de tension afin de garantir aux jeunes des temps de repos. La surveillante de nuit est une professionnelle qualifiée.

Les maitresses de maison : elles participent aux d'apprentissages de la vie quotidienne. Elles amènent les enfants à organiser leur quotidien en les aidant dans l'exécution de certaines tâches, par exemple certains enfants participent à la confection des repas, de l'entretien des locaux, de l'entretien du linge en fonction de l'âge des enfants.

La psychologue clinicienne : elle rencontre systématiquement les enfants dès le processus d'admission et poursuit les entretiens si besoin en leur proposant un lieu où ils peuvent aborder ce qui les préoccupe, ouvert à l'expression de leur imaginaire et autorisant un travail d'élaboration psychique. Elle participe aux réunions cliniques en portant un éclairage sur les situations mises en réflexion, en amenant des éléments théoriques pouvant contribuer à une meilleure compréhension des difficultés et des troubles des enfants et propose des pistes d'action. Elle est l'interlocuteur privilégiée des services psychologiques et psychiatriques.

L'agent d'entretien : cet établissement déplore l'absence d'agent d'entretien.

C. La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité

Afin que chacun trouve sa place et soit opérant dans la prise en charge des enfants accueillis, les réunions institutionnelles où l'ensemble des professionnels sont présents, permettent de trouver une structuration d'équipe polyvalente pour répondre au mieux à l'ensemble des problématiques des enfants afin d'être cohérents et complémentaires. C'est l'occasion d'échanger, dès les premiers jours de présence des enfants, puis régulièrement tout au long sa présence à la Chênaie, sur la situation et sur nos interventions. Ainsi seront pris en compte les notions de soins, les notions éducatives et d'accès à la parole, les notions plus pragmatique d'accès aux connaissances professionnelles, scolaires et à la culture tout en prenant également en compte les notions de protection et de sécurité.

D. Le soutien aux professionnels

Le « groupe d'analyse des pratiques professionnelles » permet aux professionnels de réfléchir sur les situations vécues au quotidien et d'en comprendre les mécanismes.

Les réunions hebdomadaires entre l'ensemble des membres de l'équipe, la psychologue et un cadre permettent d'aborder l'accompagnement des enfants. C'est un lieu d'échange et de partage, un lieu de régulation et de proposition.

Les décisions consensuelles prises en équipes lors des réunions, sont appliquées par l'ensemble de l'équipe.

Les réunions à thème rassemblent également tous les membres de l'équipe et les cadres. Elles permettent de travailler les projets (évolution de l'agrément, modification du public accueilli, appel à projet, actualité, etc.), la démarche qualité, ou tout autre action visant une amélioration de la vie au sein de la maison d'enfant.

VIII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

A. Plan d'actions

ORGANISATION ET RESSOURCES		
Fiche action n°1	<p><u>Intitulé</u> : Création de 4 chambres pour des chambres individuelles et une chambre d'urgence.</p> <p><u>Echéance</u> : juin 2026</p> <p><u>Pilote</u> : Directeur.</p>	
Fiche action n°2	<p><u>Intitulé</u> : Aménager un espace infirmerie.</p> <p><u>Echéance</u> : sept 2023</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service. CCST</p>	
Fiche Action n°3	<p><u>Intitulé</u> : Fermeture du patio.</p> <p><u>Echéance</u> : 2026</p> <p><u>Pilote</u> : Directeur</p>	
Fiche action n°4	<p><u>Intitulé</u> : Création d'un espace parents.</p> <p><u>Echéance</u> : 2023</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service.</p>	
DROITS ET PARTICIPATION DES USAGERS		
Fiche action n°5	<p><u>Intitulé</u> : planifier les PP sur l'année, déterminer et écrire les procédures de passation</p> <p><u>Echéance</u> : sept 2022</p> <p>Pilote : chef de service et personnel éducatif.</p>	
Fiche action n°6	<p><u>Intitulé</u> : Création d'un CVS incluant la participation des professionnels, des enfants et des parents.</p> <p><u>Echéance</u> : juin 2022</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service</p> <p>Echéance :</p>	

Fiche action n°7	<p><u>Intitulé</u> : Mise en place d'un groupe de paroles pour les parents. (accompagnement à la parentalité)</p> <p><u>Echéance</u> : sept 2022</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service et psychologue.</p>	
Fiche action n°8	<p><u>Intitulé</u> : Sécuriser la chénaie par la mise en place d'une fermeture portail.</p> <p><u>Pilote</u> : Directeur</p> <p><u>Echéance</u> : juin 2022.</p>	
OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT		
Fiche action n°9	<p><u>Intitulé</u> : organiser et participer à la fête des voisins.</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service</p> <p><u>Echéance</u> : en fonction des possibilités sanitaires.</p>	
Fiche action n°10	<p><u>Intitulé</u> : mise en place d'interventions bénévoles pour l'aide aux devoirs.</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service</p> <p><u>Echéance</u> : 2022</p>	
Fiche action n°11	<p><u>Intitulé</u> : participer aux évènements de la commune (fête médiévale, fête de la nature, randonnée...)</p> <p><u>Pilote</u> : Chef de service</p> <p><u>Echéance</u> : action permanente.</p>	
Fiche action n°12	<p><u>Intitulé</u> : Evaluer la possibilité d'intégrer les instances associatives (participation conseil d'administration....)</p> <p><u>Pilote</u> : directeur, chef de service.</p> <p><u>Echéance</u> : 2025.</p>	

B. Fiches action

MECS La chênaie	
Fiche action N°1	
Permettre l'intimité de tous	
Objectif :	Permettre à chaque enfant d'avoir son espace individuel
Groupe projet	
Sous la responsabilité de :	Directeur
Personnes concernées	Les enfants
Moyens à mettre en œuvre	Organiser des rencontres avec le propriétaire des lieux, établir des plans monter le plan de financement
échancier	2025
indicateurs	La réalisation et la réception des travaux.

MECS La chênaie	
Fiche action N°2	
Prise en compte du soin	
Objectif :	Aménager un espace infirmerie
Groupe projet	Chef de service, éducateurs
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	Les enfants
Moyens à mettre en œuvre	Mettre à l'ordre du jour une réflexion globale sur le réaménagement des espaces, en y incluant un espace infirmerie permettant une discrétion médicale.
échancier	2022
indicateurs	Identification de l'espace infirmerie

MECS La chênaie	
Fiche action N°3	
Optimiser les espaces	
Objectif :	Couverture du patio
Groupe projet	Directeur et personnel éducatif
Sous la responsabilité de :	Directeur
Personnes concernées	Les enfants, le personnel
Moyens à mettre en œuvre	Mobilisation du bailleur, entreprise locale
échancier	2025
indicateurs	Utilisation de l'espace sur d'autres périodes que l'été.

MECS La chênaie	
Fiche action N°4	
Création d'un espace parents	

Objectif :	Créer un espace dédié à la rencontre avec les parents
Groupe projet	Chef de service, personnel éducatif, psychologue
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	Les enfants, les parents
Moyens à mettre en œuvre	Réunion, réflexion autour de l'aménagement de l'établissement
échancier	2023
indicateurs	Création de l'espace dédié. Fréquence et nombre de visites parentales.

MECS La chênaie	
Fiche action N°5	
Optimiser le projet personnalisé	
Objectif :	Planifier les projets personnalisés sur l'année, déterminer et écrire les procédures de passation
Groupe projet	Chef de service, référents éducatifs
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	Le personnel éducatif, les enfants, les parents
Moyens à mettre en œuvre	Planning, écriture des procédures
échancier	2022
indicateurs	Régularité des Projets Personnalisés, mise à jour.

MECS La chênaie	
Fiche action N°6	
Participation des usagers	
Objectif :	Création d'un conseil de vie sociale incluant la participation des enfants, des parents et des professionnels
Groupe projet	Enfants, parents, éducateurs, psychologue, chef de service
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	Les enfants et les familles
Moyens à mettre en œuvre	Planifier, inviter, organiser la mobilité
échancier	2023
indicateurs	Compte rendu de CVS

MECS La chênaie	
Fiche action N°7	
Participation des familles	

Objectif :	Mise en place d'un groupe de paroles pour les parents (accompagnement à la parentalité)
Groupe projet	Parents, psychologue, chef de service, éducateurs.
Sous la responsabilité de :	psychologue
Personnes concernées	Les parents
Moyens à mettre en œuvre	Une salle de rencontre, outils de médiation
échancier	2023
indicateurs	Participation des parents

MECS La chênaie	
Fiche action N°8	
Sécurité des enfants	
Objectif :	Sécuriser la chênaie par la mise en place d'une fermeture portail
Groupe projet	Directeur
Sous la responsabilité de :	directeur
Personnes concernées	Les enfants
Moyens à mettre en œuvre	Entreprise locale, mobilisation des fonds financiers.
échancier	2023
indicateurs	Fermeture du portail

MECS La chênaie	
Fiche action N°9	
Ouverture sur l'environnement	
Objectif :	Organiser et participer à la fête des voisins
Groupe projet	Personnel éducatif, enfant.
Sous la responsabilité de :	Personnel éducatif
Personnes concernées	Les voisins
Moyens à mettre en œuvre	Communication, confection d'invitation, barnum
échancier	2022
indicateurs	Album photo souvenirs de la journée. Observation des nouveaux comportements a posteriori.

MECS La chênaie	
Fiche action N°10	
La chênaie un établissement ressource	
Objectif :	Organiser un vide grenier in situ
Groupe projet	Chef de service, personnel éducatif
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	La population locale

Moyens à mettre en œuvre	Inscription en préfecture, organiser l'accueil dans les espaces extérieurs
échancier	2022
indicateurs	Presse.

MECS La chânaie	
Fiche action N°11	
La scolarité	
Objectif :	Mise en place d'interventions bénévoles pour l'aide aux devoirs
Groupe projet	Chef de service, personnel éducatifs, association de bénévoles.
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	Les enfants
Moyens à mettre en œuvre	Solliciter les associations de bénévoles et le réseau local, mise à disposition d'une salle
échancier	2023
indicateurs	Amélioration des résultats scolaires

MECS La chânaie	
Fiche action N°12	
Participation à son environnement	
Objectif :	Participer aux évènements de la commune
Groupe projet	personnel éducatif
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	enfants
Moyens à mettre en œuvre	Planifier les dates de manifestations
échancier	2022
indicateurs	Album photo

MECS La chânaie	
Fiche action N°13	
La chânaie comme ressource locale	
Objectif :	Evaluer la possibilité d'intégrer les instances associatives (participation aux CA, accompagnement péri scolaire....)
Groupe projet	Personnel éducatif
Sous la responsabilité de :	Chef de service
Personnes concernées	Les enfants
Moyens à mettre en œuvre	
échancier	2023
indicateurs	